

## Demande de remboursement de frais ambulatoires (doc. S/155)

Nous vous invitons à introduire vos frais pour prestations **AMBULATOIRES** de la façon suivante :

- Veuillez nous envoyer le décompte détaillé de la mutualité - éventuellement accompagné des photocopies lisibles des notes de frais si ce décompte s'avère incomplet - ainsi que les photocopies lisibles des notes de frais qui ne doivent pas être introduites à la mutualité.
- Pour les prestations paramédicales et adjuvants médicaux, veuillez annexer une copie de la prescription.
- Pour les médicaments prescrits par un médecin, veuillez nous envoyer l'original de 'l'attestation de prestations pharmaceutiques remboursables dans le cadre d'une assurance complémentaire' (modèle BVAC, délivrable par les pharmaciens).

### IMPORTANT !!

- Pour chaque envoi de vos notes de frais, placez ce document comme première page (page de garde).
- Classez les notes de frais par personne assurée (n'utilisez pas d'agrafes ou du papier collant !).
- Afin d'éviter toute surcharge ou mauvaise interprétation, nous vous demandons de ne pas faire d'annotations sur les documents, mais uniquement sur une feuille séparée.

### Données personnelles

N° police

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° d'inscription

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(si police groupe)

Nom de la personne assurée : \_\_\_\_\_

Tél. / GSM : \_\_\_\_\_

Nombre d'annexes, y compris ce document :

Vous donnez votre accord explicite avec le traitement de vos données personnelles conformément à la loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, modifiée par la loi du 11 décembre 1998. L'information concernant le traitement des données personnelles au sens propre est accessible online sur le site web de DKV <http://www.dkv.be> sous 'privacy' ou est disponible sur papier par requête adressée à DKV.

Date, signature et nom de la personne qui signe :